

Burundi : l'ONU regrette les peines contre un activiste des droits humains

@rib News, 28/07/2012 â€“ Source Xinhuaâ€” Le Bureau des Nations Unies au Burundi a dÃ©clarÃ© regretter la lourdeur des peines prononcÃ©es contre Faustin Ndikumana, reprÃ©sentant Ã©gal de l'ONG locale Parole et Actions pour le RÃ©veil des Consciences et l'Evolution des MentalitÃ©s (PARCEM), poursuivi pour des dÃ©clarations fausses en matiÃ¨re de corruption concernant un ministre.â€” Le BNUB constate avec regret la sÃ©vÃ©ritÃ© des condamnations ainsi prononcÃ©es par la Commission Anti-corruption dans cette affaireâ€”», c'est-Ã© dire cinq ans d'emprisonnement et 500.000 de Fbu d'amende (345 USD) et 10 millions de Fbu (6.897 USD) de dommages et intÃ©rÃªts au profit du plaignant, le ministre de la Justice Pascal Barandagiye.

Vladimir Monteiro, chargÃ© de l'information au sein du BNUB, a indiquÃ© que son organisation a voulu souligner le rÃ´le essentiel de la sociÃ©tÃ© civile dans la promotion d'un Etat de droit et la nÃ©cessitÃ© pour toutes les institutions de la RÃ©publique d'Ã©tablir un climat dans lequel la sociÃ©tÃ© civile peut mener ses activitÃ©s en toute libertÃ© et contribuer Ã© l'effort de moralisation de la vie publique tout en respectant scrupuleusement la loi.â€” Faustin Ndikumana a Ã©tÃ© condamnÃ© pour avoir dÃ©noncÃ©, en fÃ©vrier 2012, les cas de corruption dans le ministÃ¨re de la Justice. Son avocat a promis d'interjeter appel.